

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ARGILLIERS  
D017\_2023

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Absents : 3
- Votants : 10

**Date de convocation :**

30/03/2023

**Date d'affichage :**

31/03/2023

**Séance du 05 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 05 avril à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

**Etaient présents : M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, Mme Solveig De CORNEILLAN, M. Laurent DUBOIS, Mme Martine FERNANDES, Mme Danielle LEUDIERE, M. Jean-Philippe VALENTIN ;**

**Absents excusés : M. Christian BONNET ; Mme Sidonie REYNIER, procuration donnée à Mme Christine CROUZIER ; M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT ;**

**Secrétaire : Mme Danielle LEUDIERE,**

**Objet : Budget annexe « assainissement » : affectation du résultat de l'exercice 2022**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que les résultats suivants ont été constatés à la clôture de l'exercice 2022 du budget annexe « assainissement » :

- Excédent de fonctionnement : 18 622,59 €
- Excédent d'investissement : 178 843,35 €

Il propose le report à nouveau de ces résultats dans le budget 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de :

**REPORTER** à nouveau, dans le budget 2023, les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2022, soit :

- 18 622,59 € en recettes de la section de fonctionnement,
- 178 843,35 € en recettes de la section d'investissement.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits*

La Secrétaire,

Danielle LEUDIERE



Le Maire,

Laurent BOUCARUT

